

## **COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU VENDREDI 24 JUILLET 2015**

Etaient présents : Mr LE BERRE Pierre, Mme LANNOU Annie, Mme LE BRUN Sylvie, Mr GOURLAOUEN René, Mme LE GALL Marine, Mr GLOAGUEN Luc, Mr PETILLON Loïc, Mr HERRY Joseph, Mr FAOU Gérald, Mr BUREL Guy, Mr GOUZIEN Éric et Mr GUIRRIEC Pierre.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents: Mr GERBE Alain, excusé, qui a donné procuration à Mme LE GALL Marine, et Mr MICOUT Gaël.

Monsieur Gérald FAOU a été élu secrétaire.



### **1 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DES DECHETS DE LA CCHPB DE 2014**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité de service public d'élimination des déchets de la CCHPB l'année 2014.

### **2 – RAPPORT ANNUEL DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT DE LA CCHPB DE 2014**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel du service d'assainissement de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden de l'année 2014.

### **3– RAPPORT ANNUEL DU SERVICE EAU DE LA CCHPB DE 2014**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel du service Eau de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden de l'année 2014.

### **4 – TARIFS PERISCOLAIRES 2015-2016**

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2015-2016, à savoir :

**Repas** :

- Repas enfant : 3,45 €  
et une réduction de 20 % à partir du 3<sup>ème</sup> enfant, soit 2,76 € le repas.
- Repas adulte : 5,60 €

**Garderie** :

- Matin – de 7 h 30 à 8 h 50 : 1,30 €,
- Soir – de 16 h 30 à 17 h 30 : 1,53 €
- Soir – de 17 h 30 à 18 h : 0,55 €
- Soir – de 18 h à 18 h 30 : 0,55 €
- Soir – de 18 h 30 à 19 h : 0,55 €
- Matin et Soir – de 7 h 30 à 18 h : 2,70 €
- Soir – dépassement après 19 h : forfait de 10 €.

## **4-1 – TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES – BILAN FINANCIER 2014-2015**

Le coût total s'élève à 7 053,02 € comprenant :

- la rémunération du personnel communal :	2 416,73 €
- la rémunération des intervenants extérieurs :	3 524,00 €
- les frais de matériel :	1 080,29 €

66 enfants ayant participé au TAP, le coût par enfant s'élève à 106,37 €.

La participation de l'Etat s'élevant à 3 300 €, le reste à la charge de la commune est de 3 753,02 € avec un coût réel par enfant de l'ordre de 56,37 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir la gratuité des activités dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires pour la prochaine année scolaire tout en recherchant des économies et en faisant appel à des bénévoles.

## **5 – SITE INTERNET**

Le Conseil Municipal :

Donne son accord pour la création du site Internet de la commune auprès de la Société NETAO de Quimper,

Autorise le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden,

Autorise le Maire à signer le contrat d'hébergement et de maintenance avec la Société NETAO,

Autorise le Maire à mandater la somme de 1 273,33 € pour la réalisation du site en section d'investissement.

## **6 – BATIMENT PERISCOLAIRE**

### **Marché de maîtrise d'œuvre**

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 1 d'un montant de 891 € HT (1 069,20 € TTC) et l'avenant n° 2 d'un montant de 2 611,50 € HT (3 133,80 € TTC).

Le Conseil Municipal approuve les montants de ces avenants au marché de maîtrise d'œuvre et autorise le Maire à signer les avenants à intervenir.

### **Marché de contrôle technique**

Le Conseil Municipal décide :

- de conclure l'avenant de réduction ci-après détaillé avec le bureau DEKRA de GOUESNOU dans le cadre des travaux du bâtiment périscolaire :

Marché initial : 5 620 € HT

Avenant n° 1 : - 1 085 € HT

Nouveau montant du marché : 4 535 € HT

- d'autoriser le maire à signer l'avenant à intervenir.

### **Marché de coordination sécurité et protection de la santé (SPS)**

Le Conseil Municipal décide :

- de conclure l'avenant de réduction ci-après détaillé avec le bureau DEKRA de GOUESNOU dans le cadre des travaux du bâtiment périscolaire :

Marché initial - montant : 3 570 € HT

Avenant n° 1 : - 332,50 € HT

Nouveau montant du marché : 3 237,50 € HT

- d'autoriser le maire à signer l'avenant à intervenir.

### **Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SAFI**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à négocier la résiliation du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SAFI.

### **Demandes de subventions**

Compte-tenu de la réduction du projet du bâtiment périscolaire et de la nouvelle enveloppe financière prévue pour le bâtiment de 300 000 € HT pour environ 170 à 190 m<sup>2</sup> de surface, avec un coût global de l'opération qui s'élèverait à 500 000€ TTC, il convient de l'autoriser à solliciter les demandes de subventions notamment auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat de Territoire, du Ministère de l'Intérieur et de la Réserve Parlementaire, la DETR ayant déjà été obtenue, et de confirmer la demande de fonds de concours de la CCHPB.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental au titre du Contrat de Territoire, du Ministère de l'Intérieur et de la Réserve Parlementaire, et à confirmer la demande de fonds de concours de la CCHPB.

## **7 - ACQUISITION D'UN PHOTOCOPIEUR POUR L'ECOLE**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir un photocopieur auprès de la société SADA de QUIMPER pour la somme totale de 2 350 € HT (2 820 € TTC). (Achat et installation comprise). Cette dépense sera imputée en investissement sur l'article 2183-54 – Matériel de bureau et informatique.

## **8 - ACQUISITION DE DEUX ARMOIRES BASSES POUR LA MAIRIE**

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition de deux armoires basses auprès de Lyreco pour un montant total de 712,72 € TTC. Cet achat sera mandaté sur le compte 2184-54 « Matériel, outillage et mobilier ».

## **9 – QUESTIONS DIVERSES**

### **9-1 – Bilan global des TAP**

Durant cette année scolaire, il a été proposé lors des TAP, le mardi et vendredi, de 15 h à 16 h 30, par session de 6 à 10 semaines, des activités de :

- Cuisine
- Sport
- Peinture
- Mosaïque
- Tri sélectif
- Décors extérieurs
- Jardinage
- Lecture

Un questionnaire a été envoyé aux familles courant avril. 37 questionnaires nous ont été retournés, soit 40 enfants ont répondu pour 46 enfants concernés par les TAP.

### Au sujet de la semaine à 4,5 jours :

Pour cette année scolaire, 50% des enfants ont eu des difficultés à se lever le matin.

En ce qui concerne les maternelles, tous les enfants étaient présents les après-midi et la plupart d'entre eux sont venus à l'école le mercredi matin.

### Au sujet des TAP :

Le ressenti des enfants au sujet des activités :

- 82 % ont aimé
- 16 % n'ont pas d'avis
- 2 % n'ont pas aimé

Entre les jours avec ou sans TAP, environ 90% des parents n'ont observé aucune différence dans le comportement de leurs enfants. Pas plus de fatigue, ni d'énerverment, le temps de présence à l'école ne changeant pas, avec ou sans TAP.

Toutes les activités proposées semblent avoir plu

Propositions d'activités pour l'année prochaine :

- ➡ Théâtre
- ➡ Musique – chant – danse
- ➡ Sport : Roller, ...

La variété et la qualité des activités ont été jugées correctes par les parents.

Pour le financement des TAP, l'année prochaine :

Sur 35 réponses, 5 parents se déclarent prêt à payer les TAP contre 5 sans réponse et surtout 25 parents se disent contre.

## **9-2 – Propositions d'interventions en matière de sécurité routière suite à la réunion interservices du 16 juillet**

Le Conseil Municipal prend acte des propositions du groupe de travail, à savoir :

### **Rue de la Mer et route de la Mer :**

Harmonisation des priorités (suppression des priorités à droite). La peinture et la signalétique seront réalisées par la CCHPB.

Circulation alternée dans la chicane en face du lotissement

Renforcement de la signalisation « Enfants-Ecole »

Interdiction aux camions en transit vers Plovan

### **Route départementale (Grand Rue)**

Renforcement de la signalisation entrée nord du bourg

Modification voire la suppression du débouché de la rue des Châtaigniers

Modification des priorités à l'intersection de la Rue des Alizés et de la rue des Châtaigniers

Sécurisation des passages piétons devant le bar et le restaurant

### **Rue de la Fontaine**

Mise en sens unique dans le sens « montant »

## **9-3-Terrain d'entraînement au stade – Délibération n° 2015/50**

Le Conseil Municipal décide d'aménager le terrain d'entraînement et autorise le Maire à signer une convention avec les Marcassins Sportifs sur la prise en charge des travaux.

## **9-4 – Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État – Délibération n° 2015/52**

La commune de TREGAT soutient la demande de l'AMF demandant que pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'État sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.